

# MINE CANADIAN MALARTIC

 **AGNICO EAGLE** **YAMANAGOLD**



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2014  
**CONSOLIDONS NOTRE  
AVENIR**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DE LA DIRECTION</b>	<b>Page 1</b>
<b>MINE CANADIAN MALARTIC</b>	<b>Page 2</b>
Notre projet	3
Notre gouvernance	4
Notre équipe	5
Nos prix de reconnaissance	6
Nos performances économiques	7
<b>APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>Page 8</b>
Engagements en matière de développement durable	9
Politique de développement durable	10-11
<b>ENJEUX ET PRIORITÉS</b>	<b>Page 12</b>
<b>RÉALISATIONS ET PERFORMANCES SOCIALES</b>	<b>Page 14</b>
Responsabilité sociale et communauté	14 à 16
Relations de travail	17
Investir dans la communauté	18 à 23
<b>RÉALISATIONS ET PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>Page 24</b>
L'environnement protégé	24 à 27
Réduire l'impact environnemental	28 à 31
Planifier l'avenir	32-33
<b>RÉALISATION ET PERFORMANCES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>	<b>Page 34</b>
Prévention	34-35
Formation et coopération	36-37

<b>Liste des tableaux</b>		<b>Liste de figures</b>	
Tableau 1 : Prix en santé et sécurité	6	Tableau 13 : Quantités totales de morts-terrains, de stériles et de résidus	31
Tableau 2 : Taxes et redevances	7	Tableau 14 : Terrain perturbé et végétalisation (hectares)	32
Tableau 3 : Investissements dans les infrastructures publiques et environnementales	7	Tableau 15 : Cas touchant la santé et la sécurité	34
Tableau 4 : Relevé des plaintes des résidants de Malartic	14	<b>Liste de figures</b>	
Tableau 5 : Rencontres publiques tenues par le Comité de suivi Canadian Malartic - 2014	15	Figure 1 : Structure de gouvernance de la mine Canadian Malartic	4
Tableau 6 : Rencontres des communautés	16	Figure 2 : Effectifs de la mine Canadian Malartic	5
Tableau 7 : Contribution de la mine Canadian Malartic - 2014	18	Figure 3 : Contributions communautaires du FECM - 2014	19
Tableau 8 : Avis de non-conformité de la mine Canadian Malartic - 2012 à 2014	24	Figure 4 : Effluents de la mine Canadian Malartic - 2014	28
Tableau 9 : Signalement des déversements	25	Figure 5 : Réduction des plaintes pour le bruit	29
Tableau 10 : Prélèvements d'eau (mètres cubes)	27	Figure 6 : Fréquence combinée - 2012 à 2014	34
Tableau 11 : Volume de déchets et de matières recyclées	28		
Tableau 12 : Émissions de gaz à effet de serre	30		

## UN MOT DE LA DIRECTION

L'année 2014 fut marquée par le changement à la mine Canadian Malartic. Au mois de juin 2014, la mine Canadian Malartic a fait l'objet d'une acquisition de la part de deux entreprises minières bien établies et respectées : Agnico Eagle et Yamana Gold. Ensemble, ces deux entreprises ont formé un partenariat qui consolidera l'avenir de la mine Canadian Malartic ainsi que nos actifs d'exploration au cours des années à venir.

Malgré cela, l'histoire de l'année 2014 ne se résume pas uniquement à cette acquisition. Elle a porté davantage sur la façon dont la mine Canadian Malartic a su revoir l'ensemble de ses pratiques afin de mieux consolider l'avenir.

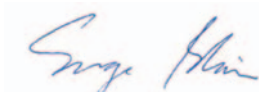
Nous avons examiné plusieurs occasions d'améliorer significativement nos méthodes et nos procédés. Avec la volonté de renouveler notre approche, nous misons sur des notions essentielles telles le respect, l'écoute, l'ouverture et la collaboration. Ces notions nous accompagnent dans notre souci constant d'être une meilleure entreprise. Par le biais de notre approche, nous souhaitons renforcer le dialogue avec les différentes parties prenantes. Nous nous engageons à travailler de façon à ce que la mine Canadian Malartic soit reconnue pour son intégrité et sa rigueur.

Si nos efforts se sont tournés sur nos pratiques, nous n'en avons pas moins continué de garder le cap sur nos activités de développement durable. Il est question de vision à long terme, de bonne utilisation des ressources et de responsabilité

sociale. À l'image des projets ambitieux que nous avons pour la croissance de notre organisation, le moment est venu d'accélérer nos progrès en matière de développement durable.

À l'issue de cette dernière année, force est de constater que nous pouvons être fiers de ce que nous avons déjà réalisé, cependant nous sommes convaincus qu'il nous reste encore beaucoup à faire. Peu importe les défis qui nous attendent, nous demeurons optimistes et enthousiastes à l'idée de poursuivre notre démarche et d'adapter nos pratiques pour le mieux.

Nous tenons à remercier tous les gens qui nous ont épaulés dans nos travaux en 2014 et qui nous ont soutenus tout au long de l'année. Nous aimerions notamment témoigner toute notre reconnaissance à nos employés, entrepreneurs, voisins, actionnaires, la Ville de Malartic, ainsi que les membres des communautés locales et autochtones. Le dialogue avec les parties prenantes internes et externes ainsi que leur mobilisation constituent un facteur de succès majeur pour notre démarche de développement durable.



Serge Blais  
Directeur général





## MINE CANADIAN MALARTIC

Le présent rapport porte sur la **mine Canadian Malartic** (MCM). La mine Canadian Malartic appartient à parts égales aux sociétés Agnico Eagle et Yamana Gold. Les bureaux de la mine sont situés au site d'exploitation minière à Malartic. L'or qui y est produit est vendu sur le marché international.

Ce rapport expose notre performance et nos initiatives en matière de développement durable pour l'année 2014. Exploiter de manière durable fait partie intégrante de la stratégie de MCM. Nous sommes déterminés à créer de la valeur pour nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et de notre communauté d'accueil. Nous croyons que c'est en établissant un dialogue continu avec nos employés et les parties prenantes, en nous conformant aux lois et en mettant fortement l'accent sur l'amélioration continue de la performance que nous pourrions préserver notre permis social d'exploitation et accroître notre capacité de développer de nouvelles ressources.

## NOTRE PROJET

La mine Canadian Malartic réunit une mine à ciel ouvert et une usine de traitement construites sur un ancien site industriel situé au cœur de la prolifique ceinture aurifère abitibienne, immédiatement au sud de la ville de Malartic et à environ 20 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or.

Les propriétaires de la mine Canadian Malartic détiennent 273 concessions d'exploration et une concession d'exploitation qui couvre un territoire d'environ 5 655 hectares. La propriété est principalement située à l'intérieur des limites de la ville de Malartic, mais se prolonge dans la municipalité de Rivière-Héva et dans la région de Val-d'Or.

Grâce aux travaux d'exploration récents, nous avons pu approfondir nos connaissances des ressources dans nos concessions. Situées au nord-est et à l'est des actuels sites d'exploitation minière, les propriétés Barnat et Jeffrey présentent un potentiel de rentabilité avec un prix de l'or qui gravite actuellement autour de 1 100 \$USD par once. Le Partenariat Canadian Malartic projette d'effectuer des travaux d'extension afin d'inclure la réserve Barnat. Ce projet comprend deux volets, soit l'extension de la mine et la déviation d'un tronçon de la route 117. Ce projet d'agrandissement, sous réserve des autorisations environnementales à obtenir, permettrait à MCM de poursuivre ses activités jusqu'en 2028 et de conserver près de 700 emplois durant cette période.

Les présentes réserves d'or prouvées et probables de la mine Canadian Malartic, jumelées à celles du projet d'agrandissement proposé de la mine, s'élèveraient à 10,8 millions d'onces d'or d'une teneur moyenne de 1,07 gramme par tonne.

### Canadian Malartic en chiffres pour 2014

Effectifs : 693 employés

Salaires et avantages des employés : 84 987 737,93 \$

### CONTACTEZ-NOUS

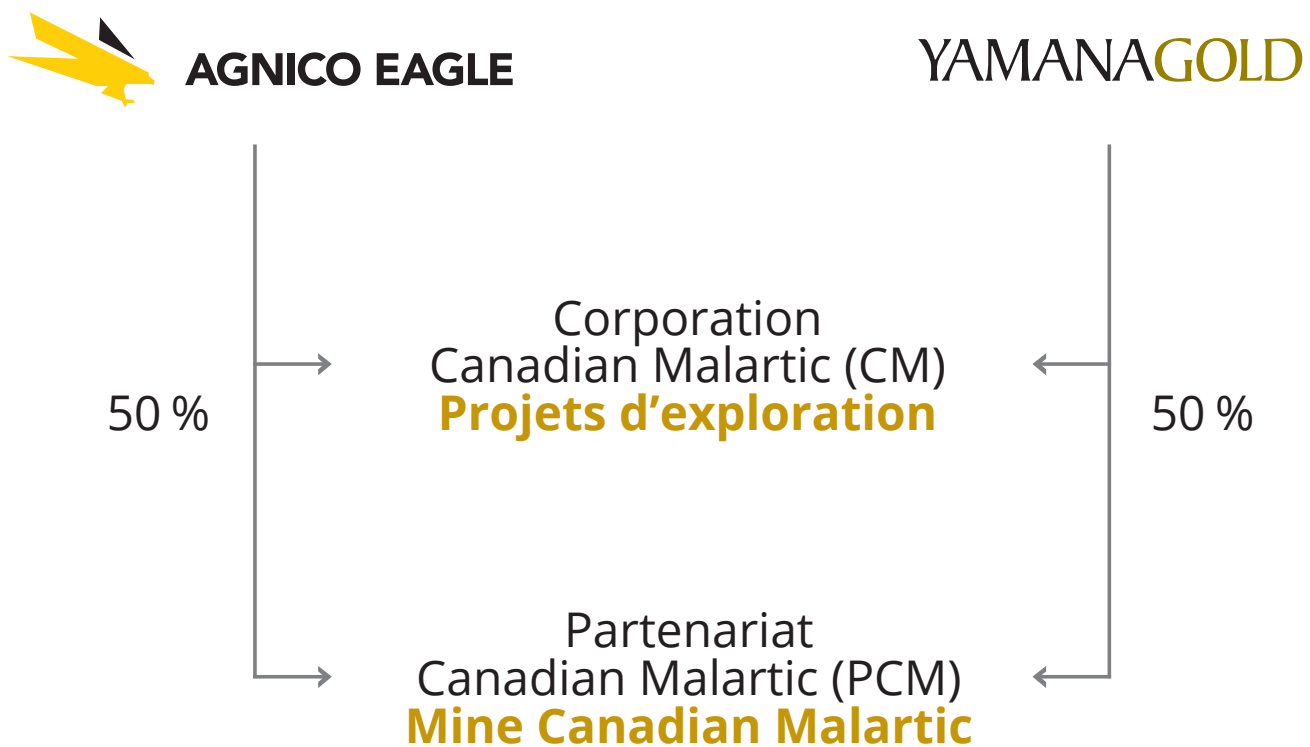
819 757-2225

[communaute.canadianmalartic.com](http://communaute.canadianmalartic.com)

# NOTRE GOUVERNANCE

Les deux entreprises propriétaires de la mine Canadian Malartic, qui fait l'objet du présent rapport, sont Agnico Eagle et Yamana Gold. Possédant et exploitant les anciens actifs d'Osisko, elles forment le Partenariat Canadian Malartic qui regroupe un Partenariat général et une Corporation. Le Partenariat Canadian Malartic (PCM) possède et exploite la mine québécoise, alors que la Corporation Canadian Malartic (CCM) possède les projets d'exploration en Ontario et au Québec. Les activités de MCM sont dirigées par un comité d'opération relevant d'un comité de gestion de huit membres, soit quatre membres provenant de chacune des deux entreprises partenaires et propriétaires.

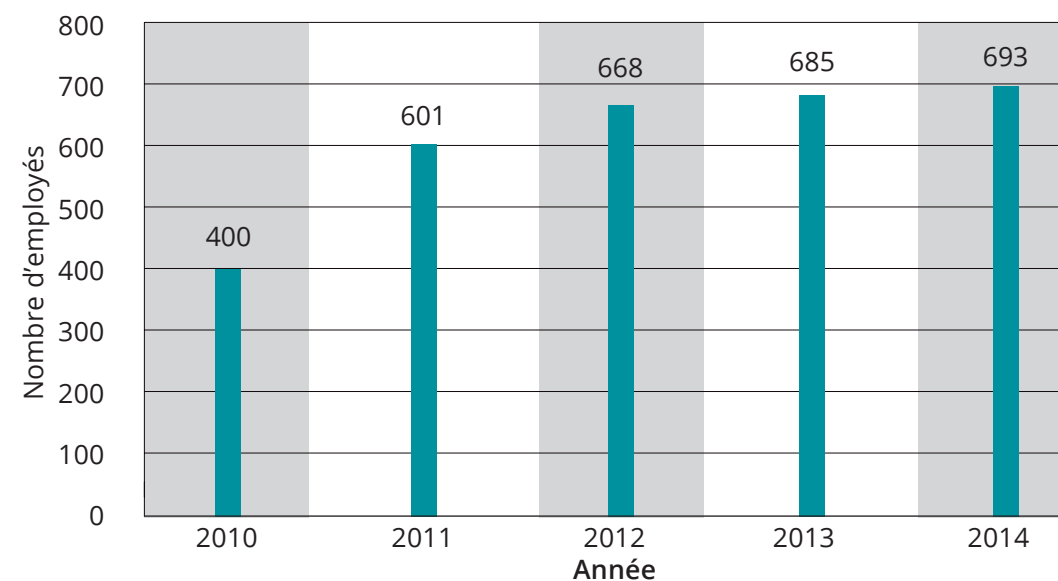
Figure 1 : Structure de gouvernance de la mine Canadian Malartic



# NOTRE ÉQUIPE

Depuis l'acquisition de la mine Canadian Malartic, les effectifs ont été maintenus et même légèrement augmentés. Des équipes ont été modifiées et réorganisées, notamment au niveau de la direction, et ce, tout en maintenant nos efforts pour réduire les coûts de nos activités.

Figure 2 : Effectifs de la mine Canadian Malartic



# NOS PRIX DE RECONNAISSANCE

## CHAMBRE DE COMMERCE

En 2014, la mine Canadian Malartic fut récipiendaire du prix Extra remis par la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda. Le prix Extra rend hommage aux succès des entrepreneurs, souligne, par le biais du Concours Extra, les performances de leur entreprise et met en lumière leurs implications, leurs initiatives et leur dynamisme au sein de la région.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

Quinze superviseurs de MCM ont été reconnus par l'Association minière du Québec pour leurs réalisations en matière de santé et sécurité. Ces superviseurs ont su diriger leurs équipes pendant 50 000 à 300 000 heures consécutives sans accident avec perte de temps.

Tableau 1 : Prix en santé et sécurité

DÉPARTEMENT	HEURES SANS INCIDENT
Entretien de l'usine	
1 superviseur	50 000
Production de l'usine	
2 superviseurs	50 000
1 superviseur	100 000
Entretien de la mine	
2 superviseurs	50 000
2 superviseurs	100 000
Production minière	
3 superviseurs	50 000
1 superviseur	100 000
1 superviseur	150 000
1 superviseur	300 000
Environnement	
1 superviseur	100 000



# NOS PERFORMANCES ÉCONOMIQUES

EN 2014, MCM a continué d'accroître ses rendements, tout en investissant dans la communauté et en continuant de travailler à l'amélioration de ses performances environnementales. Nous avons versé des sommes importantes en salaire et avantages sociaux en 2014, soit un total de 84 987 738 \$.

## TAXES ET REDEVANCES

MCM a versé plus de 41 millions \$ en taxes et redevances en 2014, aux gouvernements municipal, provincial et fédéral.

Tableau 2 : Taxes et redevances

Type de paiement	Montant versé
Redevances versées au gouvernement	15 000 000 \$
Taxes sur la masse salariale	23 405 951 \$
Taxes municipales	2 512 167 \$
Baux miniers et concessions d'exploration	434 239 \$
<b>Total versé</b>	<b>41 352 357 \$</b>

## INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES

MCM a investi près de 50 millions \$ dans les infrastructures publiques et environnementales en 2014.

Tableau 3 : Investissements dans les infrastructures publiques et environnementales

Type d'investissement	Montant investi
Infrastructures publiques	1 723 897 \$
Protection de l'environnement	7 977 862 \$
Gestion de l'environnement	10 704 413 \$
Infrastructures environnementales	18 610 912 \$
Gestion des déchets	10 829 750 \$
<b>Total</b>	<b>49 846 834 \$</b>



## APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MCM intègre sa vision et ses engagements envers le développement durable en respectant six principes clés qui guident l'entreprise dans ses décisions, sa gestion et ses activités :

Respecter l'environnement

Contribuer à la communauté

Voir à la sécurité de nos employés

Réaliser notre potentiel de croissance

Former nos employés

Accroître la valeur pour nos partenaires

## ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les nouveaux propriétaires de la mine ont défini leurs engagements en matière de développement durable. Ils portent sur trois domaines d'activités, soit la responsabilité sociale qui inclut les relations avec la communauté, l'environnement, ainsi que la santé et la sécurité. Ces engagements ont été pris en référant aux valeurs des entreprises ayant acquis la mine, de même qu'aux enjeux essentiels au succès à long terme de nos activités. Ces engagements traduisent notre vision et fournissent un cadre pour définir des objectifs afin de mesurer et communiquer nos performances dans le domaine du développement durable.

**Responsabilité sociale :** Nous nous engageons à contribuer au développement social et économique des communautés associées à nos activités, de même qu'à entretenir des relations justes et respectueuses avec nos employés et les parties prenantes externes.

**Environnement :** Nous nous engageons à réduire au minimum les effets de nos activités sur l'environnement ainsi qu'à maintenir sa viabilité et sa diversité.

**Santé et sécurité :** Nous nous engageons à exercer nos activités de manière à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire sans décès ni blessures.



# POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de la mine Canadian Malartic. Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous croyons qu'à travers un dialogue soutenu avec nos employés et nos parties prenantes, un engagement à rencontrer nos obligations réglementaires et une attention particulière portée à l'amélioration continue de notre performance, nous pourrions obtenir et maintenir l'acceptabilité sociale de nos activités et améliorer notre capacité de développer de nouvelles ressources. Cette vision de développement durable est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la santé-sécurité, de l'environnement et des relations avec les communautés et s'articule autour des engagements suivants:

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, sans risque de blessure, en :

- a) utilisant de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations;
- b) fournissant à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité;
- c) s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle soient en place;
- d) effectuant des audits de sécurité internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- e) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les incidents rapportés, afin d'identifier et de minimiser les conditions à risques et de s'assurer que des contrôles adéquats soient en place;
- f) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de gérer les effets d'événements imprévus; et en
- g) fournissant à nos employés les ressources adéquates et les outils appropriés pour l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace.

## ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et de maintenir sa viabilité et sa diversité en :

- a) utilisant efficacement les ressources naturelles comme l'eau et l'énergie;
- b) adoptant des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et nos émissions dans l'air, l'eau et le sol, y compris la génération de déchets;
- c) effectuant la gestion des résidus, stériles et du mort-terrain de façon à assurer la protection de l'environnement;
- d) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les incidents rapportés afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement;
- e) effectuant des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;

- f) adoptant des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques;
- g) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de réduire les impacts d'événements imprévus;
- h) intégrant la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production; et en
- i) restaurant nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique, en consultation avec les communautés et lorsque possible en effectuant de la restauration progressive.

## RESPONSABILITÉ SOCIALE ET COMMUNAUTÉ

Nous nous engageons à contribuer au développement durable des communautés où se trouvent nos opérations, au niveau social et économique, et à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés et nos parties prenantes externes, en :

- a) favorisant un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec nos employés et nos communautés d'intérêt externes;
- b) traitant nos employés et entrepreneurs de façon juste et équitable, leur fournissant des opportunités égales à tous les niveaux de l'organisation et sans préjudices;
- c) embauchant et en attribuant des promotions selon le mérite;
- d) veillant à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail;
- e) fournissant une compensation juste et compétitive pour la prestation de travail;
- f) mettant en place un mécanisme de règlement des griefs équitable et non-discriminatoire pour les employés;
- g) maintenant un milieu de travail exempt de drogue et d'alcool;
- h) contribuant au développement socio-économique des communautés qui nous accueillent par l'entremise d'investissements dans des initiatives communautaires dans les domaines de la santé et de l'éducation ainsi que dans des projets structurants pour la viabilité socio-économique à long terme de la communauté;
- i) contribuant au développement économique des communautés qui nous accueillent en fournissant des emplois et en favorisant l'achat local;
- j) respectant les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes ou valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités;
- k) veillant à ce que nos opérations n'appuient, ne profitent ni ne contribuent à des conflits armés illégaux, à des violations graves des droits humains ou à des manquements au droit international humanitaire; et en
- l) bâtissant des relations à long terme avec nos communautés autochtones locales.

# ENJEUX ET PRIORITÉS

La mine Canadian Malartic s'est inspirée des indicateurs du GRI pour dresser la liste des enjeux importants traités dans son Rapport de développement durable 2014. Une revue des sujets abordés dans les rapports précédents de la mine Osisko a été faite pour nous assurer de présenter adéquatement nos résultats économiques, environnementaux et sociaux de 2014, en continuité avec les rapports de développement durable publiés depuis 2008.

Enfin, la liste et l'ordre de priorité de traitement des sujets à aborder dans le rapport découlent de la Politique en matière de développement durable de MCM ainsi que des rencontres avec les parties prenantes internes et externes ayant contribué à identifier et à comprendre les questions et les préoccupations importantes à considérer dans le rapport.

Les enjeux et sujets abordés dans ce premier rapport de développement durable de la mine Canadian Malartic depuis le changement de propriétaires sont principalement les suivants :

## Entreprise

Des renseignements généraux sur la mine, sa production et ses opérations sont d'abord fournis.

## Économie

Au plan économique, les principales données présentées concernent la valeur économique de la production, l'impact des investissements en matière d'infrastructures et des services et la consommation d'énergie.

## Environnement

Au niveau de l'environnement, des données sont apportées sur le volume total d'eau prélevé par source, sur l'eau déversée et sa destination, sur le pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée, sur les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes, sur la production de déchets, par type et par mode de traitement, sur les déversements significatifs et la gestion des déchets dangereux.

## Territoire

L'empreinte sur le territoire et ses occupants est caractérisée par la superficie des terrains perturbés ou restaurés, de même que sur le plan de fermeture.

## Main d'œuvre

Des informations sont aussi données sur les effectifs de travailleurs et les conditions de travail, sur les salaires, sur l'équité salariale, ainsi que sur les perspectives d'évolution de carrières.

## Santé et sécurité

Des statistiques sur les performances en santé et sécurité du travail sont aussi présentées, en l'occurrence sur les incidents, sur les taux d'accidents du travail, sur le nombre de blessures et de décès, sur les heures de formation par an et par employé, de même que sur la composition et le fonctionnement des comités conjoints (salariés-cadres) d'hygiène et de sécurité au travail.

## Communauté

Des informations sont données sur les projets et les implications communautaires ainsi que sur les différents programmes en place.

## Gouvernance

Des informations sont aussi présentées sur la structure de gouvernance de l'entreprise.





# RÉALISATIONS ET PERFORMANCES SOCIALES

## RESPONSABILITÉ SOCIALE ET COMMUNAUTÉ

Divers moyens ont été mis en place et plusieurs activités ont été réalisées pour remplir notre engagement de contribution au développement social et économique des communautés associées à nos activités et notre engagement à entretenir des relations équitables et respectueuses avec nos employés et nos parties prenantes:

### LE DIALOGUE OUVERT

La communication ouverte avec la communauté locale et régionale est essentielle à la réussite de notre exploitation minière. Nous apprécions le soutien que nous accordent les citoyens de la ville de Malartic. Nous comprenons l'importance de collaborer avec notre communauté d'accueil afin de maximiser les retombées de nos activités et de minimiser les effets négatifs. Cette collaboration s'effectue par le suivi des préoccupations et des plaintes, des rencontres avec le Comité de suivi Canadian Malartic, par diverses activités d'échanges avec la communauté et par la présence de notre conseillère aux relations communautaires.

Nous faisons un suivi actif des préoccupations et des plaintes des résidents et nous nous efforçons de régler les problèmes soulevés. Ces derniers peuvent être communiqués directement à notre conseillère aux relations communautaires, ou encore, par téléphone via notre ligne sans frais accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. La nature des préoccupations et des plaintes nous permet

d'identifier et de mieux comprendre les dossiers que la communauté a à cœur, ainsi que d'élaborer et d'évaluer les moyens d'éviter ou d'atténuer les causes des préoccupations exprimées. En 2014, le nombre de plaintes reçues a été en baisse par rapport aux deux années précédentes. Les plaintes concernant le bruit ont connu une baisse importante pendant cette période; par contre, les sautages demeure la principale cause des plaintes de la communauté.

**Tableau 4 : Relevé des plaintes des résidents de Malartic**

Type de plainte	2014	2013	2012
Bruit	18	47	153
Poussière	5	5	18
Sautage	165	155	225
Autre	3	4	10
<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>211</b>	<b>406</b>

### LE COMITÉ DE SUIVI CANADIAN MALARTIC

Mis sur pied en 2009, le Comité de suivi Canadian Malartic a pour objectif de recueillir les préoccupations de la communauté et de les porter à l'attention de MCM. Ses mandats sont les suivants:

1. Agir à titre d'agent de liaison entre les principaux intéressés et la mine Canadian Malartic;
2. Créer des espaces publics pour l'échange d'information au sujet de la mine Canadian Malartic;
3. Agir de façon proactive afin de prévenir des malentendus et conflits entre la mine Canadian Malartic et la communauté.

Le Comité de suivi Canadian Malartic reflète la diversité de la population et regroupe des représentants locaux issus de divers secteurs de la communauté. Outre deux délégués de la mine Canadian Malartic, le comité se compose d'administrateurs provenant de la population locale et de délégués qui représentent les gouvernements municipal et provincial.

### LE COMITÉ COMPTE SEPT ADMINISTRATEURS :

- Un résident de l'une des 5 MRC de l'Abitibi-Témiscamingue
- Un représentant du milieu universitaire
- Trois résidents de la ville de Malartic (rayon de 7 km entourant le site minier)
- Un représentant du secteur minier
- Un représentant d'un organisme environnemental régional

Six délégués provenant des gouvernements municipal et provincial ainsi que de l'entreprise participent aussi au comité :

- Un délégué du ministère de l'Environnement
- Un délégué de la Direction de la santé publique
- Un délégué du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
- Un délégué de la ville de Malartic
- Un délégué de la municipalité de Rivière-Héva
- Deux délégués de la mine Canadian Malartic

Le comité se rencontre sur une base mensuelle et profite du soutien administratif d'une personne à temps plein. MCM fournit un budget annuel au comité pour payer cette ressource et les dépenses de fonctionnement.

Le comité fait paraître un rapport annuel qui est disponible depuis son site Web. Paru en octobre 2014, le dernier rapport dresse un portrait des activités menées en 2013 et 2014. En 2014, le comité s'est concentré sur la réévaluation de ses mandats, tout en maintenant ses activités d'information et de communication avec la communauté de Malartic.

Le Comité de suivi Canadian Malartic a tenu des rencontres publiques en juin, septembre et décembre 2014 afin d'échanger sur divers sujets. Les informations ont également été communiquées au public par le biais de circulaires spéciales, de notes adressées aux citoyens et de publications dans Le P'tit Journal de Malartic.

**Tableau 5 : Rencontres publiques tenues par le Comité de suivi Canadian Malartic - 2014**

Date	Sujets
Juin 2014	Eaux souterraines
Septembre 2014	Sondage de la santé publique régionale
Décembre 2014	Projet d'agrandissement de la mine



**PLUS DE 3 500 VISITEURS EN 2014**

## L'ÉCHANGE D'INFORMATION AVEC LES COMMUNAUTÉS

La mine Canadian Malartic a recours à divers moyens pour échanger avec les communautés.

### Visites du Musée et de la mine

**PLUS DE 3 500 VISITEURS EN 2014**

La mine Canadian Malartic entretient depuis longtemps un partenariat avec le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue à Malartic. En 2014, quelque 3 514 personnes ont visité le site minier dans le cadre d'une visite offerte par le Musée minéralogique. Cet achalandage rejoint le plus haut taux de fréquentation qui avait été réalisé il y a 2 ans pour les visites de la mine.

### LES AÎNÉS À MALARTIC

Les aînés représentent un important segment de la communauté. En février 2014, nous avons tenu une réunion spéciale, un dîner et une visite de la mine à l'intention des aînés de notre communauté. Nous avons accueilli environ 130 aînés. Notre projet d'extension de la mine a été présenté. La présentation fut suivie d'une discussion générale au cours de laquelle ils ont pu poser leurs questions et adresser leurs préoccupations.

### Assemblées publiques

Outre les réunions du Comité de suivi Canadian Malartic, plusieurs rencontres ont été tenues à Malartic et dans la région afin d'expliquer le projet d'extension prévu.

**Tableau 6 : Rencontres des communautés**

Participants	Dates
Résidents locaux des quartiers touchés	Février 2014
Organismes locaux	Février 2014
<b>Gouvernements</b>	
Maire et conseil de Rivière-Héva	Mars 2014
MRC de La Vallée-de-l'Or	Mars 2014

# RELATIONS DE TRAVAIL

La rémunération juste, équitable et concurrentielle des travailleurs est assurée par le biais de l'application des principes d'équité salariale, de la provision d'avantages sociaux et d'évaluations annuelles du rendement. Nous savons qu'une rémunération équitable de notre main-d'œuvre contribue à renforcer notre capacité d'atteindre nos objectifs ensemble. Nous nous assurons que notre milieu de travail est exempt de discrimination et ceci vaut aussi pour notre rémunération.

## L'ÉQUITÉ SALARIALE

Les salaires que verse la mine Canadian Malartic sont de loin supérieurs au salaire minimum qui a cours dans les régions où nous exerçons nos activités. Les salaires versés se sont avérés concurrentiels par rapport à la rémunération moyenne offerte dans l'industrie minière.

## LES AVANTAGES SOCIAUX

Tous les employés permanents à temps plein et tous les employés à temps partiel qui travaillent plus de 20 heures par semaine jouissent d'une assurance vie, de soins de santé et de soins dentaires. Les employés permanents à temps plein sont admissibles à un régime de retraite et à un plan d'achat d'actions qui est subventionné par la compagnie. La majorité de nos employés sont des employés permanents, environ 1 % travaillent en vertu d'un contrat temporaire.

## LES ÉVALUATIONS DU RENDEMENT

Nous avons procédé à l'évaluation du rendement de tous les employés qui occupent un poste salarié, y compris les membres de la direction et les professionnels. Les travailleurs salariés représentent environ 36 % de la main-d'œuvre de la mine Canadian Malartic. Nous sommes très fiers du solide rendement de notre équipe. La majorité des employés évalués ont affiché un rendement supérieur aux attentes de leurs superviseurs.

## LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Nous nous efforçons d'offrir un milieu de travail où toutes les personnes peuvent exceller, et ce, peu importe leurs antécédents, leur ethnicité ou leur sexe. Nous ne suivons actuellement pas l'ethnicité au sein de notre main-d'œuvre, mais nous avons commencé à mesurer la rémunération et la réussite de notre main-d'œuvre selon le sexe. À ce sujet, nous savons qu'en 2010, le revenu d'une Canadienne moyenne était de 19 % inférieur à celui d'un Canadien moyen (Conference Board du Canada).

Les salaires moyens versés aux employés de la mine Canadian Malartic se chiffraient à 86 148 \$, soit environ 12 % de plus que les salaires moyens versés aux employées qui se chiffraient à 76 660 \$. Nous reconnaissons aussi que l'industrie au sein de laquelle nous exerçons nos activités est loin d'avoir atteint la proportion homme-femme qu'on retrouve dans la population et que la proportion de femmes dans les postes de direction est encore faible. Nous sommes fiers des 81 femmes que nous comptons au sein de notre main-d'œuvre, ce qui représente 11 % de l'ensemble des travailleurs. Les femmes occupent actuellement onze postes de direction au sein de la mine Canadian Malartic, ce qui représente environ 16 % des membres de la direction.

## REPRÉSENTATION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

Notre « Comité Bonne Entente » est un groupe de travail formé d'employés et de gestionnaires qui sert de lien de communication entre ces derniers. Ses membres travaillent conjointement pour comprendre les préoccupations de la main-d'œuvre interne et pour y répondre. À l'extérieur de la mine Canadian Malartic, le comité représente plus largement les intérêts des travailleurs de l'industrie minière du Québec.



# INVESTIR DANS LA COMMUNAUTÉ

Adoptée en 2014, une nouvelle politique en matière de dons d'entreprise fournit des directives sur le type d'événements ou de causes que nous voulons supporter et permet d'évaluer les demandes à l'aide de critères définis. La politique et le processus de demande sont ouverts et transparents. Il est possible de les consulter sur notre site Web.

## Contributions communautaires

La mine Canadian Malartic est très active dans la communauté. Des commandites, des dons et des bourses d'études sont octroyés aux personnes et organismes de la localité et de la région. Les contributions de MCM prennent aussi la forme d'investissements versés à différents organismes du milieu. En 2014, nos dons totalisaient plus de 338 000 \$. Nous privilégions les secteurs de l'éducation, de la santé, du milieu culturel, des sports et de l'environnement.

**Tableau 7 : Contribution de la mine Canadian Malartic - 2014**

Contributions	Montant
Dons et commandites Commandites d'entreprise	190 734 \$
Autres dons	16 230 \$
Fonds Essor CM	97 204 \$
Éducation et bourses d'études	34 625 \$
<b>Total</b>	<b>338 793 \$</b>

## Corporation Victoire

La mine Canadian Malartic soutient la Corporation Victoire, un organisme local indépendant et sans but lucratif qui a pour mandat de réduire le taux de décrochage au secondaire dans la ville de Malartic. Fondée en 2010, la Corporation Victoire exerce ses activités avec l'aide de dirigeants communautaires et de membres du personnel de MCM qui sont déterminés à appuyer la jeunesse malarticoise.

Trois membres de l'équipe de MCM siègent au conseil d'administration de la Corporation Victoire. Celle-ci soutient les jeunes et leurs réussites, comme en témoigne l'annonce du président de la commission scolaire selon laquelle le taux de décrochage scolaire est passé de 23,8 % durant l'année scolaire 2012-2013 à 16,8 % durant l'année scolaire 2013-2014.



**EN 2014, LE FECM A INVESTI PLUS DE 198 000 \$ DANS LA COMMUNAUTÉ**

## LE FONDS ESSOR CANADIAN MALARTIC

Le soutien permanent accordé au Fonds Essor Canadian Malartic (FECM), un fonds d'aide à l'économie locale, constitue l'un de nos dons les plus importants. À l'origine, ce fonds a reçu un montant forfaitaire en vertu d'une entente à long terme. À cela s'ajoute une somme de 150 000 \$ versée annuellement par la mine Canadian Malartic ainsi qu'une somme provenant de la vente des huiles usagées de la mine. En 2014, ceci a représenté un montant de 90 000 \$. Ce fonds a pour objectif d'améliorer de façon durable la qualité de vie des citoyens de Malartic. En 2014, le FECM a investi plus de 198 000 \$ dans la communauté pour des initiatives culturelles, éducatives, sportives et récréatives, et dans le domaine de la santé.

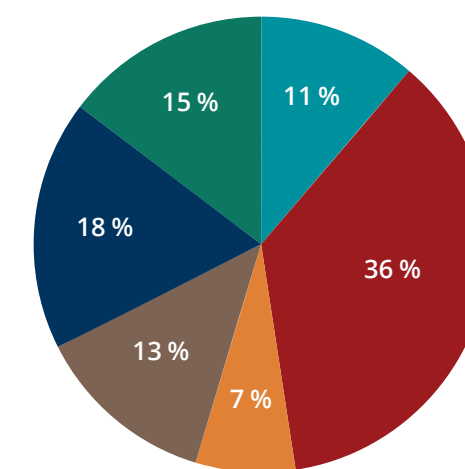
En 2014, la mine Canadian Malartic a pris en charge le Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO), créé par Osisko en 2008, et l'a renommé le Fonds Essor Canadian Malartic (FECM). Ce dernier conserve la même structure organisationnelle et de financement de base, conformément à sa charte originale qui date de 2008.

L'actuel conseil d'administration du FECM compte:

- Le vice-président, Canada, Agnico Eagle
- Le vice-président senior des opérations nord-américaines, Yamana Gold
- Trois résidents de la ville de Malartic
- Un représentant de la Ville de Malartic
- Un membre du personnel de la mine Canadian Malartic
- Un représentant de l'Abitibi-Témiscamingue

La charte du FECM indique les six domaines privilégiés pour la distribution de fonds, soit les services sociaux, l'environnement, la santé et le bien-être, les sports et les loisirs, les arts et la culture, le soutien aux familles à faible revenu.

**Figure 3 : Contributions communautaires du FECM - 2014**



- Arts et culture 36 %**
- Santé et bien être 18 %**
- Environnement 15 %**
- Éducation 13 %**
- Soutien aux familles à faible revenu 11 %**
- Sports et loisirs 7 %**

## CONTRIBUER À L'ÉDUCATION

Nous avons versé, dans le domaine de l'éducation locale, plus de 40 000 \$ en contributions, montant auquel vient s'ajouter la somme versée par le FECM. Outre les dons directs que nous avons versés, MCM a offert 24 stages à des étudiants d'université et de cégep. Par ailleurs, 34 étudiants ont occupé divers postes d'été, ce qui représente un investissement considérable dans notre jeunesse et témoigne de notre engagement envers l'éducation. Nous avons de plus organisé une « journée jeunesse » dans le cadre de laquelle nous avons accueilli des jeunes sur le site minier afin de leur faire visiter les différents secteurs du site pour qu'ils puissent découvrir les conditions et le milieu de travail ainsi que constater par eux-mêmes s'ils souhaitent faire carrière dans l'industrie minière.



Deux projets spéciaux ont aussi marqué l'année 2014.

### Le Grand défi Pierre Lavoie

Lancé en 2008, le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme qui a pour mission d'encourager les jeunes à adopter de saines habitudes de vie. Il s'emploie à leur enseigner à mener un mode de vie sain grâce à la nutrition, au respect, au travail d'équipe et à la persévérance.

MCM a versé un don de 10 000 \$ pour que 30 jeunes malarticois puissent participer au Grand défi Pierre Lavoie. Il s'agit d'une course à relais unique en son genre de 24 heures dans le cadre de laquelle des jeunes des quatre coins du Québec misent sur le travail d'équipe pour faire le trajet de Québec-Montréal à pied. Chaque jeune doit s'entraîner à fond et faire preuve d'une discipline et d'une persévérance à toute épreuve avant de pouvoir joindre l'équipe de relais. Les membres de l'équipe sont par la suite transportés en autobus à Québec, où, à tour de rôle, ils courent 1 kilomètre à la fois, parcourant au total quelque 270 kilomètres.

### Projet jeunesse en forme

Nous sommes conscients que les jeunes peuvent éprouver de la difficulté à rester engagés, à se tenir occupés et à voir à leur affaire dans une petite ville comme Malartic. Même les jeunes qui sont déterminés à rester en forme peuvent éprouver de la difficulté à suivre leur régime de conditionnement physique en hiver. En 2014, nous avons fait une contribution de 25 000 \$ à un important projet de conditionnement physique à l'intention des jeunes en collaboration avec la commission scolaire et une école secondaire. Un centre de conditionnement physique a été conçu dans le cadre de l'agrandissement de l'école secondaire locale et permettra aux jeunes de faire de la musculation et de s'entraîner avec de l'équipement dernier cri tel que des tapis roulants, des poids et des vélos d'exercice.



## LE BÉNÉVOLAT DANS NOS COMMUNAUTÉS

L'équipe de MCM a à cœur sa communauté et contribue à faire de son milieu de vie un endroit où les citoyens s'impliquent. Depuis 2012, un programme de la mine encourage les employés à faire du bénévolat au sein de leur communauté; le Programme d'implication bénévole. Nous travaillons de concert avec des dirigeants et des organismes communautaires afin de relever les besoins en bénévolat. Nous dressons une liste de besoins en bénévoles et la transmettons à nos employés. Nous faisons également connaître les besoins de la communauté par le biais d'affiches et de vidéos à divers endroits sur le site minier.

Lorsqu'un employé souhaite faire du bénévolat, il est jumelé à un organisme par nos soins. En 2014, ce programme a connu un grand succès puisque plus de 20 employés ont consacré 968 heures de bénévolat. Le programme sera amélioré en 2015 en suivant de plus près la participation des employés. Nous lancerons également d'autres mesures incitatives pour encourager la participation, telles que la tenue d'un tirage annuel auquel seront admissibles les employés qui participent au programme. Le gagnant se méritera 1 000 \$, somme qui sera versée à un organisme local de son choix. À long terme, nous souhaitons que chaque employé fasse du bénévolat pendant au moins une heure par année dans le cadre du Programme d'implication bénévole, afin que les employés redonnent 650 heures de bénévolat de plus à la communauté.



## Les peuples autochtones

La mine Canadian Malartic se trouve dans la partie sud du territoire régi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Les communautés cries de la Baie-James ont formellement manifesté leur désintéressement à la mine Canadian Malartic.

Cependant, le territoire occupé par la mine Canadian Malartic fait l'objet de revendications de la part des Algonquins et certaines de leurs communautés Premières nations ont manifesté leur intérêt à entamer un dialogue avec MCM :

- Pikogan;
- Winneway; et
- Lac Simon.

Nous avons entrepris des discussions avec ces communautés, qui ont mené à des échanges préliminaires d'information et des bases de discussions pour le futur.

Nous savons que les peuples autochtones sont les dépositaires de connaissances traditionnelles et qu'ils peuvent nous aider à comprendre le milieu du fait de leurs relations uniques avec l'environnement. MCM reconnaît l'importance d'établir des relations positives avec les communautés locales des Premières nations.

Nous soutenons certaines activités par le biais de notre programme de commandite et participons à des projets structurants au sein de leur communauté. Il est dans notre vision de poursuivre notre collaboration avec les Premières Nations en les soutenant financièrement dans des projets qui pourraient nous être soumis.

# RÉALISATIONS ET PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

## L'ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ

En 2014, nous avons déployé d'importants efforts et de considérables moyens pour rencontrer nos objectifs de protection de l'environnement. Nous travaillons à réduire autant que possible les effets de nos activités sur l'environnement, tout en visant à maintenir la viabilité et la diversité du milieu naturel et des écosystèmes. Nous poursuivons nos efforts pour accroître notre performance environnementale en améliorant nos mécanismes de gestion, en normalisant nos politiques et nos procédures, en multipliant les innovations et en améliorant nos façons de faire. Par sa proximité avec la population, notre mine représente un défi particulier qui demande un effort soutenu et concerté afin de rencontrer toutes les exigences environnementales. Nous nous sommes résolument engagés à l'amélioration continue de notre performance environnementale.

### CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

En 2014, nous avons reçu 29 avis de non-conformité. Il s'agit d'une réduction par rapport aux années

précédentes, (voir le tableau ci dessous). La majorité des avis de non-conformité ont porté sur le bruit et les activités de sautage.

**Tableau 8 : Avis de non-conformité de la mine Canadian Malartic - 2012 à 2014**

Avis de non-conformité	Nombre de cas		
	2014	2013	2012
Poussière	4	6	3
Surveillance environnementale	0	0	1
Bruit	11	14	11
Dépôt non autorisé de stériles	0	0	1
Sautage	11	16	19
Bassin de résidus	0	0	1
Gestion des eaux	0	4	0
Autres	3	1	1
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>41</b>	<b>37</b>

## INTERVENTION ET GESTION DES DÉVERSEMENTS

À la mine Canadian Malartic, la procédure d'intervention en cas de déversement est basée sur l'approche systématique suivante :

1. Aviser immédiatement.
2. S'assurer que la santé-sécurité des personnes n'est pas en cause.
3. Arrêter le déversement à la source et le contenir.
4. Récupérer le produit déversé et nettoyer l'aire affectée.
5. Analyser les circonstances de l'incident et mettre en place des mesures de prévention s'il y a lieu.

Tous les déversements sont documentés avec des photos avant, pendant et après les activités de nettoyage. Plusieurs employés ont reçu une formation sur les déversements et la façon d'y réagir afin de réduire au minimum les effets qu'ils pourraient avoir.

Quoique le nombre total de déversements en 2014 fût inférieur à celui de 2013, il y a eu accroissement du volume total. Cette augmentation est attribuable à deux déversements majeurs à l'usine de traitement. Ces déversements d'eau de procédé et de boues dépourvues de matières toxiques étaient attribuables à une panne de courant et à une interruption des communications au sein du système automatisé qui contrôle les équipements et les soupapes dans l'usine.

Plusieurs mesures et dispositifs de protection ont été mis en place afin de réduire la probabilité que de tels déversements majeurs ne se reproduisent :

- le système de soupapes a été modifié pour que les soupapes se ferment automatiquement en cas de panne de courant ou d'interruption des communications;
- un programme de formation spéciale a été mis en place afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux mesures qu'ils doivent prendre en cas de panne de courant;
- dans le but de réduire les risques de panne, l'entretien des équipements et des soupapes et du réseau de communication automatisé a été augmenté.

**Tableau 9 : Signalement des déversements**

Type de déversement (litres)	2014		2013	
	Nombre de cas	Volume total (l)	Nombre de cas	Volume total (l)
Huile hydraulique	126	33 403	153	25 316
Huile pour compresseurs	5	520	17	970
Huile pour transmission	6	830	7	624
Huile à moteur	2	180	6	570
Huile pneumatique	0	0	1	50
Antigel	8	810	16	1,345
Diesel	12	7 400	13	643
Pulpe détoxifiée	2	50 500	1	5 000
Eau de procédé	10	337 250	3	5 160
Carburant	0	0	1	40
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>430 893</b>	<b>218</b>	<b>39 718</b>

## GESTION RESPONSABLE DE L'EAU

À la mine Canadian Malartic, nous nous engageons à assurer une gestion responsable de l'eau. L'eau est une ressource limitée qui doit être conservée et nous nous efforçons de réduire notre consommation totale en misant sur une recirculation de l'eau à travers l'usine de traitement du minerai.

La mine Canadian Malartic doit gérer plusieurs types d'eau; entre autres:

- L'eau pompée du puits de l'ancienne mine souterraine qui permet de garder la fosse dénoyée;
- L'eau de ruissellement du site;
- L'eau du bassin Sud-Est;
- L'eau pour la protection incendie;
- L'eau potable.

Une partie de l'eau souterraine de dénoyage est pompée directement à l'usine de traitement du minerai et l'autre partie est déversée à l'effluent final. L'eau de ruissellement du site et l'eau du parc à résidus sont recueillies dans le bassin Sud-Est, à partir duquel une portion est recirculée vers l'usine de traitement. Sauf pour l'eau d'incendie, aucun prélèvement d'un cours d'eau de surface n'est effectué.

En 2014, le volume total d'eau utilisé par l'usine de traitement du minerai de la mine Canadian Malartic a été de 14 349 522 mètres cubes. De cette quantité, environ 12 377 522 mètres cubes étaient de l'eau recirculée provenant du bassin Sud-Est pour un taux de recirculation à l'usine d'environ 86 %.



### Eau de dénoyage de la fosse

Afin de faciliter l'extraction du minerai de la fosse, MCM doit garder à sec les aires où se déroulent les activités minières. Comme le fond de la fosse est situé sous la nappe phréatique, nous devons pomper l'eau de la nappe afin de maintenir cette nappe sous la surface à exploiter. Ce pompage se fait à partir du puits de l'ancienne mine souterraine. Une partie de cette eau est pompée directement vers l'usine de traitement du minerai où elle est utilisée avec l'eau provenant du bassin Sud-Est dans le traitement du minerai. Le surplus est pompé vers le bassin de polissage ou le bassin Sud-Est selon sa qualité.

### Bassin Sud-Est

Les précipitations, les eaux de ruissellement du site, les eaux souterraines captées en surplus des besoins de l'usine ainsi que les eaux provenant du parc à résidus aboutissent dans le bassin Sud-Est. L'eau recueillie est par la suite pompée vers l'usine de traitement du minerai afin d'être réutilisée à l'usine de traitement ou déversée dans le bassin de polissage lorsque la qualité le permet.

### Bassin Johnson

Le bassin Johnson est une réserve d'eau en cas d'incendie et une source d'eau d'appoint en cas de problèmes avec les autres sources. Il est alimenté en eau par le ruisseau Raymond.

### Eau potable

L'eau potable n'est pas utilisée pour le traitement du minerai, mais les employés s'en servent pour boire, pour se laver et pour répondre à leurs besoins sanitaires.

Le tableau ci-dessous présente les quantités d'eau prélevée au cours des trois dernières années pour alimenter la mine Canadian Malartic.

Tableau 10 : Prélèvements d'eau (mètres cubes)

Source	2014	2013	2012
Bassin Sud-Est	12 473 537	10 313 000	6 666 317
Parc à résidus	(a)	978 483	3 333 158
Dénoyage de la fosse (eau souterraine)	5 890 700	5 512 087	5 726 495
Bassin Johnson <sup>(b)</sup>	78 144	66 880	30 460
Eau de la municipalité	48 698	27 414	25 853
<b>Total</b>	<b>18 491 079</b>	<b>16 897 864</b>	<b>15 782 283</b>

(a) L'eau se déverse maintenant directement depuis les parcs à résidus jusqu'au bassin Sud-Est grâce à la gravité et il n'est plus nécessaire de la pomper.

(b) Provient des eaux de ruissellement sur le site.

# RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL



Nous cherchons activement à réduire notre impact sur l'environnement grâce à une bonne gestion de nos déchets, à nos programmes de suivi de la qualité de l'eau ainsi qu'à nos efforts de contrôle du bruit, de la poussière, et des émissions de gaz à effet de serre.

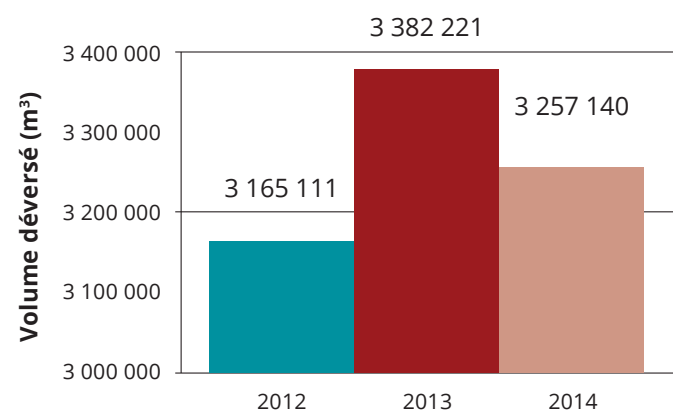
## LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Le programme de recyclage de déchets de la mine Canadian Malartic a permis de détourner 1 644 tonnes de déchets des sites d'enfouissement en 2014. Les déchets dangereux sont envoyés pour disposition dans des sites de traitement dans le sud de la province. Nous avons par ailleurs réduit considérablement notre production de déchets dangereux depuis 2012.

Tableau 11 : Volume de déchets et de matières recyclées

Type de matériel	Volume recyclé (tonnes)		
	2014	2013	2012
Bois	386	358	473
Papier	102	89	78
Métal et fil métallique	1 108	899	1 025
Pneus et caoutchouc	48	8	S. O.
<b>Total</b>	<b>1 644</b>	<b>1 354</b>	<b>1 576</b>
Volume généré (tonnes)			
Déchets solides	2 030	423	372
Déchets dangereux	724	820	2 322

Figure 4 : Effluents de la mine Canadian Malartic - 2014



## EAU RETOURNÉE À L'ENVIRONNEMENT

En 2014, une usine de traitement des effluents a été mise en service. Cette usine permet de traiter l'eau de procédé afin qu'elle rencontre les critères de qualité de l'eau pouvant être retournée à l'environnement et de minimiser les impacts sur le cours d'eau récepteur.

L'effluent du site vers l'environnement se fait dans l'ancien lit du ruisseau Raymond, qui se jette dans la rivière Piché. Depuis 2009, un suivi est effectué d'une douzaine de paramètres qui permettent d'établir la qualité de l'eau de nos effluents. En 2014, le volume total d'eau déversé était de 3 257 140 mètres cubes. La qualité de l'eau rejetée dans le milieu a respecté en tout temps les normes environnementales.

## LA GESTION DU BRUIT

La gestion du bruit a été l'un des éléments clés pris en compte par notre équipe d'environnement de la mine Canadian Malartic. En raison de notre proximité de la ville de Malartic, nous sommes confrontés au défi de trouver des mesures de réduction du bruit novatrices sur le site.

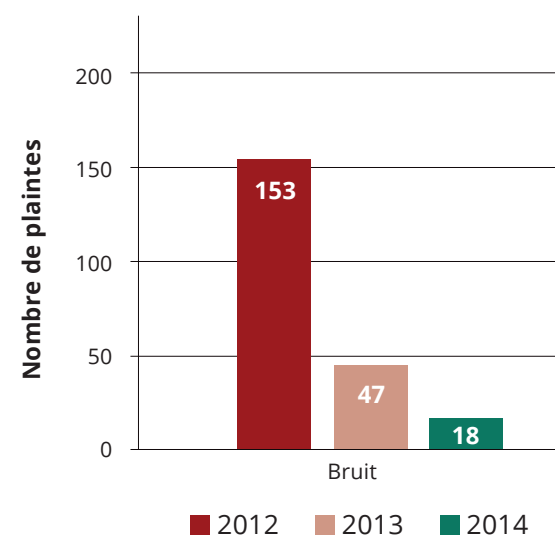
En 2014, nous avons reçu onze avis de non-conformité pour le bruit. Le nombre de plaintes des citoyens a pour sa part significativement diminué.

Dans le cadre de notre programme de réduction du bruit de 2014, des simulations de bruit ont été effectuées afin d'identifier les zones où des mesures de contrôle supplémentaires auraient un impact positif sur le niveau de bruit. Nous avons découvert que nous pouvions réduire le bruit de façon marquée en installant des silencieux et des atténuateurs acoustiques neufs sur nos équipements mobiles. Du côté de l'équipement stationnaire, nous avons, entre autres, construit un nouveau mur de protection acoustique en périphérie du concasseur primaire.

Une solution novatrice pour notre programme de forage a conduit à concevoir un prototype d'atténuateur acoustique fabriqué d'un nouveau matériel plus résistant. Conçu spécialement pour la mine Canadian Malartic, ce prototype s'est révélé efficace pour résister aux activités de forage tout en atténuant les bruits dans l'environnement.

De plus, MCM possède des stations de mesure du bruit en continu. Tout comme pour la gestion des poussières, MCM possède un plan de gestion des opérations minières en fonction des niveaux sonores. Ce plan comporte diverses étapes de gestion de l'opération qui va jusqu'à la diminution des activités dans le but de minimiser le niveau sonore produit par les opérations.

Figure 5 : Réduction des plaintes pour le bruit







## LA GESTION DE LA POUSSIÈRE

Quatre avis de non-conformité ont été reçus en raison de la poussière (matières particulaires) en 2014.

L'année 2014 marque la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion des émissions de poussière. Ce plan comporte une approche étape par étape pour une surveillance continue des concentrations de poussière ainsi que de la mise en œuvre pour réduire celles-ci. La première étape du plan consiste à aviser les gestionnaires du site et le personnel d'exploitation de concentrations potentiellement élevées de poussière. La communication et la sensibilisation sont ici la clé d'un contrôle efficace. Des camions sont ensuite immédiatement dépêchés pour arroser les routes du site et réduire la poussière générée par la circulation. Si de fortes concentrations de poussière sont toujours observées, nous limitons et réduisons la circulation sur le site. Enfin, dans le cas où ces premières mesures de gestion des émissions de poussière n'offrent pas les résultats escomptés, les activités sur le site sont interrompues jusqu'à ce que les conditions s'améliorent.

La poussière est l'une des plus importantes préoccupations de la population sur le plan de la qualité de l'air. Nos stations permanentes de surveillance de la qualité de l'air recueillent des données sur la poussière (matières particulaires) 24 heures sur 24. Ces données sont transmises au gouvernement sur une base régulière. Nous prévoyons aménager une nouvelle station de surveillance de la qualité de l'air en 2015.

## LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Une estimation des émissions de gaz à effet de serre de la mine Canadian Malartic a été faite pour les trois dernières années. Elle est basée sur les données de consommation de carburant.

Tableau 12 : Émissions de gaz à effet de serre

Sources des émissions	Équivalent CO <sub>2</sub> (tonnes)		
	2014	2013	2012
<b>Sources directes<sup>1</sup></b>			
Équipement mobile	134 659	122 723	114 168
Combustion de gaz naturel par les équipements fixes	8 400	7 965	6 134
Combustion de carburant diesel les équipements fixes	9 511	4 928	4 401
Combustion de carburant propane par les équipements fixes	160	n/a	n/a
Utilisation d'explosifs et de carbonate de sodium	13	6	10
<b>TOTAL</b>	<b>152 743</b>	<b>135 622</b>	<b>124 713</b>
<b>Sources indirectes<sup>2</sup></b>			
Électricité acquise auprès d'Hydro-Québec	2 180	2 165	1 218
<b>TOTAL</b>	<b>154 923</b>	<b>137 787</b>	<b>125 931</b>

<sup>1</sup> Les sources directes ont été calculées en multipliant le volume de combustible consommé par les facteurs d'émissions fournis dans les lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui sont disponibles à cette adresse : <http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/index.html>

<sup>2</sup> Les sources indirectes ont été calculées en multipliant le total des kilowattheures consommés par les facteurs de conversion fournis par Environnement Canada dans les tableaux intitulés Canadian Inventory Electricity Intensity (2009), qui sont disponibles à cette adresse : <http://www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=EAF0E96A-1>

## LA GESTION DES RÉSIDUS, STÉRILES ET MORTS-TERRAINS

La gestion efficace des résidus compte au nombre des priorités environnementales de MCM. Actuellement, le pourcentage solide des résidus est en moyenne 60 %, soit en deçà des 68 % prévus à la conception. L'eau additionnelle a engendré des coûts et des difficultés non prévus dans la gestion du parc à résidus. Les efforts en opération et les risques environnementaux ont été évalués dans le cadre d'un audit mené en 2014 qui a conclu à la nécessité de minimiser ces risques.

En juin 2014, des essais ont été menés afin d'évaluer toutes les solutions possibles. L'optimisation de l'épaississeur existant, la construction d'un ou plusieurs nouveaux épaisseurs, la mise en œuvre d'un circuit de filtration ou de systèmes à cyclone sont autant de solutions qui ont été étudiées, en collaboration avec neuf entreprises spécialisées.

L'option d'améliorer l'épaississeur, de manière à atteindre le pourcentage solide prévu à la conception, a été retenue. Cette option permettra de réduire de 33 % le volume d'eau envoyée au parc à résidus, améliorant ainsi la sécurité des opérations du parc à résidus. Une réévaluation sera faite une fois l'optimisation terminée afin de déterminer la nécessité de prendre d'autres mesures. Nous nous attendons à ce que l'épaississeur amélioré soit entièrement fonctionnel à l'automne 2015.

Les volumes totaux de morts-terrains et de stériles extraits en 2014, ainsi que le volume total de résidus créés sont présentés dans le tableau qui suit.

Tableau 13 : Quantités totales de morts-terrains, de stériles et de résidus

Type de matériel	Volume en tonnes
Morts-terrains extraits	938 499
Stériles extraits (total)	48 433 618
Stériles revalorisés servant à la construction des digues du parc à résidus	3 691 317
Stériles revalorisés servant à d'autres activités de construction	2 787 260
Stériles déposés sur des haldes à stériles	41 955 041
Résidus d'usine déposés dans une aire de confinement des résidus	18 679 108

# PLANIFIER L'AVENIR

La réhabilitation du site une fois l'exploitation terminée et la planification des ressources financières en vue d'une fermeture responsable de nos sites sont les principaux éléments de nos plans d'avenir.

## LES ACTIVITÉS DE RÉHABILITATION

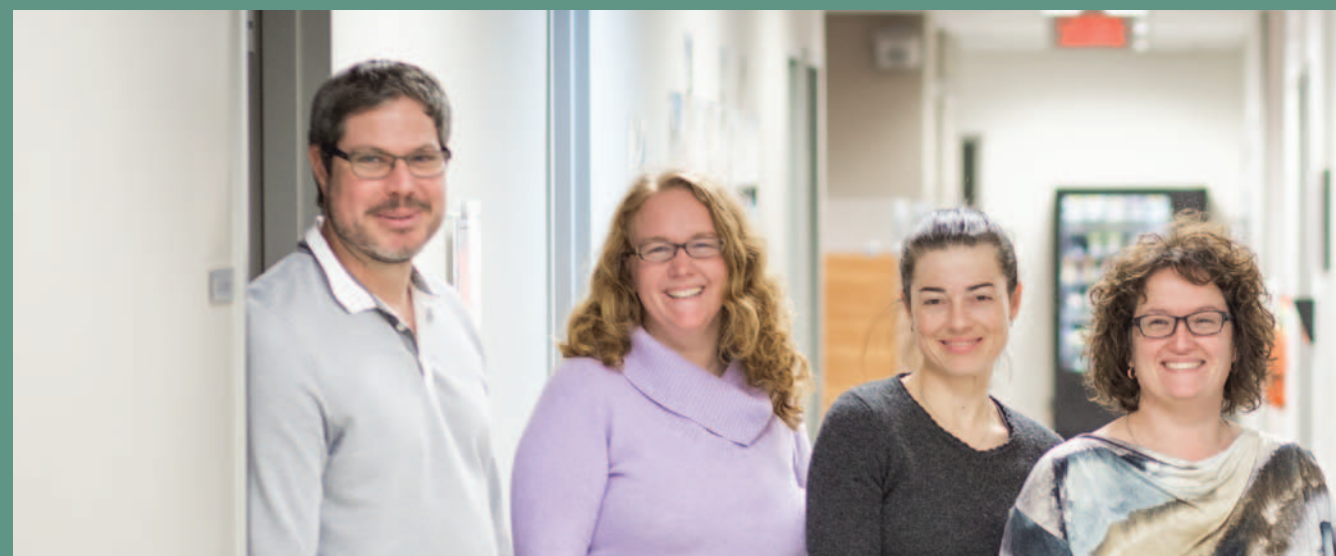
La mine Canadian Malartic est déterminée à gérer de façon responsable les résidus et les stériles générés par ses opérations. Nous collaborons avec l'Institut de recherche en mines et environnement de l'UQAT et de Polytechnique (IRME) afin d'établir les meilleures combinaisons de plantes et de sols pour revégéter avec succès le site de la mine Canadian Malartic.

La réhabilitation progressive a débuté en 2013 et s'est poursuivie en 2014 afin de créer plus de 12 hectares du parc à résidus entièrement revégétés. Nous avons également procédé à la revégétalisation des stériles sur une superficie d'environ 3,4 hectares.

Tableau 14 : Terrain perturbé et végétalisation (hectares)

	Activité	2014	2013	2012
Terrain perturbé et végétalisation de la mine Canadian Malartic	Perturbation totale	643	643	643
	Revégétalisation sur le site – en cours	16	-	-
	Revégétalisation sur le site – achevée	10	6	-
	Végétalisation de terrains privés de la région	-	83	72

Remarque : La superficie calculée a été arrondie au nombre entier le plus proche.



## LA PLANIFICATION DE LA FERMETURE

Le gouvernement du Québec détient actuellement plus de 46 millions \$ en fidéicommis pour assurer la fermeture sécuritaire et en temps opportun du site de la mine Canadian Malartic lorsque celle-ci cessera ses activités. Les travaux de remise en état des résidus miniers de la mine Canadian Malartic ont été entamés en suivant un projet de recherche à long terme qui a permis l'identification de plantes et substrats appropriés. Jusqu'à présent, 10 hectares de résidus miniers et de stériles ont été pleinement revégétés, auxquels s'ajouteront 16 hectares qui sont en train d'être revégétés.

En 2014, le plan de fermeture de MCM a été révisé. Ce dernier a été déposé au ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec pour approbation.

# RÉALISATIONS ET PERFORMANCES SANTÉ ET SÉCURITÉ

## PRÉVENTION

La mine Canadian Malartic exerce ses activités de manière à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire pour ses travailleurs, afin de prévenir et d'éviter des blessures graves et même mortelles. La planification des interventions d'urgence et les audits internes et externes en matière de sécurité permettent d'évaluer en continu les dangers et les risques présents dans notre milieu de travail.

### DIMINUTION DES INCIDENTS

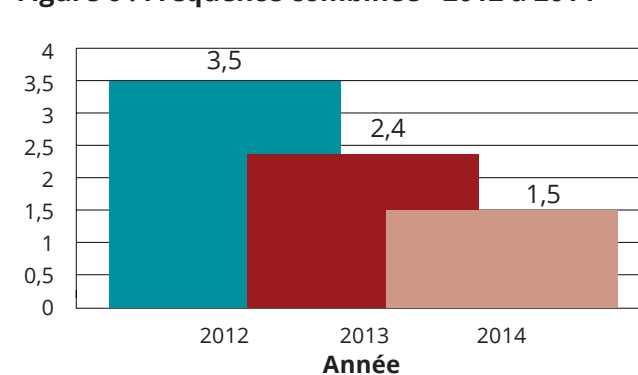
En 2014, le nombre total d'incidents est passé de 159 à 128. Aussi, notre objectif d'atteindre une fréquence combinée de moins de 2,7, a été dépassé. La fréquence combinée consiste en la somme des événements compensables pour chaque 200 000 heures travaillées. Notre fréquence a été de 1,5 en 2014, soit une baisse significative en regard de celle de 2013, qui s'était établie à 2,4.

Tableau 15 : Cas touchant la santé et la sécurité

Statistiques sur la santé et la sécurité	MINE CANADIAN MALARTIC		
	2014	2013	2012
<b>Nombres total d'heures travaillées</b>	<b>2 622 448</b>	<b>2 353 049</b>	<b>2 516 857</b>
Premiers soins	66	101	106
Soins médicaux	42	22	22
Affectation à des travaux légers	16	23	34
Accidents avec arrêt de travail	4	13	8
<b>Nombre total d'accidents</b>	<b>128</b>	<b>159</b>	<b>170</b>

Remarque : Comprend les sous traitants

Figure 6 : Fréquence combinée - 2012 à 2014



### LES AUDITS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

En 2014, nous avons effectué six audits internes et un audit externe en matière de santé et sécurité. Des audits sur le terrain ont aussi été effectués par notre comité conjoint santé-sécurité.

### LA PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE

La mine Canadian Malartic a été conçue dans l'optique de réduire les risques d'accident et de faire de la sécurité une valeur. Cependant lorsqu'un incident se produit, il faut être prêt à réagir en urgence. Ces mesures d'urgence ont été regroupées dans un plan d'intervention d'urgence.

Le plan d'intervention d'urgence est l'un des principaux outils qui sert à la gestion des risques sur le site minier. Il permet de répondre rapidement aux situations d'urgence en établissant à l'avance les plans d'action et de communication. Il peut être activé en tout temps, mais seulement par le directeur général ou le coordonnateur des interventions d'urgence.

Chaque nouvelle activité à la mine commence par une évaluation des risques et des moyens pour les éliminer, les réduire ou en réduire l'impact. Cette évaluation est suivie d'une discussion sur l'impact de cette nouvelle activité sur le plan d'intervention d'urgence, et sur la nécessité de le modifier le cas échéant. Tous les employés et entrepreneurs sont informés du plan d'intervention d'urgence et de ses mises à jour par l'intermédiaire de réunions mensuelles de sécurité.

L'un des éléments clés du plan d'intervention d'urgence est le comité régional-municipal-industriel, comité qui assure une réponse rapide et coordonnée si un incident devait se produire à la mine Canadian Malartic. Le comité est composé de bénévoles locaux qui possèdent la formation requise pour pouvoir assurer les communications et le soutien nécessaires en cas d'urgence.

Le comité comprend les membres suivants :

- Un représentant du ministère responsable de l'environnement (au besoin);
- Un représentant du ministère responsable de la santé publique;
- Deux représentants de la ville de Malartic;
- Deux représentants de la mine Canadian Malartic;
- Deux citoyens de Malartic;
- Un représentant du service de police (au besoin).



# FORMATION ET COOPÉRATION

## ACCROÎTRE LES CONNAISSANCES

Les programmes de formation dispensés à la mine Canadian Malartic sont axés sur les sujets clés suivants :

- santé et sécurité;
- machinerie lourde;
- mécanique;
- gestion.

En 2014, la formation des employés a principalement été offerte par notre propre personnel. La prestation de formation aux employés par le personnel interne permet de réduire les coûts et de raffermir les liens de confiance requis par nos programmes de formation. En 2014, un total de 26 154 heures de formation a été dispensé aux travailleurs de la mine, soit environ 38 heures par employé.

## TRAVAILLER EN COLLABORATION

Un comité paritaire sur la santé et la sécurité a été créé à la mine Canadian Malartic. Ce comité fait partie intégrante de l'ensemble de nos mécanismes de gestion de la santé et de la sécurité dans nos opérations.

Le comité de la mine Canadian Malartic comprend sept gestionnaires et 11 employés, soit 2,6 % de la main d'œuvre du site. Il se réunit mensuellement en vue de discuter des stratégies en matière de sécurité, d'échanger des renseignements à propos des risques potentiels et d'élaborer des initiatives visant à réduire les risques pour les travailleurs.



# MINE CANADIAN MALARTIC



AGNICO EAGLE YAMANAGOLD

**MINE CANADIAN MALARTIC**  
100, chemin du Lac Mourier  
Malartic, QC J0Y 1Z0  
**Téléphone** : 819 757-2225

[www.canadianmalartic.com](http://www.canadianmalartic.com)  
[communaute.canadianmalartic.com](http://communaute.canadianmalartic.com)  
[emplois.canadianmalartic.com](http://emplois.canadianmalartic.com)

